



AVIVA
INVESTORS

Aviva Valeurs Françaises

PROSPECTUS SIMPLIFIE

Aviva Valeurs Françaises

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

I - Présentation succincte

Code ISIN :	FR0000014268
Dénomination :	Aviva Valeurs Françaises
Forme juridique :	SICAV de droit français
Gestionnaire financier par délégation :	Aviva Investors France
Gestionnaire comptable par délégation :	Euro Net Asset Value
Dépositaire :	Société Générale
Commissaire aux comptes :	Cabinet Vaillant
Représenté par :	Monsieur Bruno Vaillant
Commercialisateurs :	Aviva Investors France Aviva Vie

II - Informations concernant les placements et la gestion:

Classification :	Actions françaises.
OPCVM d'OPCVM :	Non.
Objectif de gestion :	La SICAV a pour objectif de capter le potentiel économique et financier des marchés d'actions français dans le cadre du P.E.A.
Indicateur de référence :	L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est le CAC 40. Cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture – dividendes réinvestis).

Stratégie d'investissement :

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% aux marchés d'actions françaises.

Cette SICAV étant éligible au PEA, elle sera investie à tout moment au moins à 75% en actions françaises.

Le reste du portefeuille pourra être investi :

- dans la limite de 25% de l'actif en toutes catégories d'instruments financiers (et notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire) français ou, à titre accessoire, étrangers,
- dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement français ou européens coordonnés à l'exclusion des OPCVM d'OPCVM et des OPCVM nourriciers. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion. Ces OPCVM pourront appartenir aux classes « actions », « diversifié » déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, « obligations et autres titres de créance » dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondera ou sous-pondera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence.
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, sans rechercher de surexposition et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, la SICAV pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés. L'engagement de la SICAV sur ces instruments ne devra pas être supérieur à la valeur de son actif.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces et/ou à des OPCVM « monétaire » sans que l'investissement total en OPCVM puisse dépasser 10% de l'actif.

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risque actions :

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de perte en capital :

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La sensibilité du portefeuille « taux » de la SICAV est comprise entre 0 et 8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

Risque de crédit :

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Le porteur peut également être exposé de façon accessoire au risque de change.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à la SICAV, il faut se reporter à la note détaillée.

Garantie ou protection :

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs

La SICAV est destinée notamment à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui recherchent un investissement majoritairement en actions françaises dans le cadre de la réglementation du PEA et qui acceptent les risques inhérents à ces marchés.

Durée minimum de placement recommandée : cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

III - Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x nombre d'actions	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x nombre d'actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).	Actif Net hors OPCVM	1,79% maximum TTC
Commission de surperformance	Néant	Néant

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Spécificité fiscale : L'OPCVM est éligible au P.E.A.

IV - Informations d'ordre commercial :
Conditions de souscription et rachat :

Les souscriptions et les rachats sont collectés par :

Aviva Investors France

Adresse : 26, rue de la Pépinière 75008 PARIS - FRANCE

BNP Paribas Securities Services

Adresse : 66, rue de la Victoire 75009 PARIS - FRANCE

Les souscriptions et les rachats peuvent être exprimés soit en montant soit en nombre d'actions.

La valeur initiale de l'action à la création est de 15,24 euros.

Les actions sont fractionnables en dix millièmes.

L'heure limite de réception des ordres, qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11 heures 30. Pour les souscriptions et les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres vers le centralisateur est nécessaire pour le traitement des instructions.

Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Date de clôture de l'exercice

La date de clôture de l'exercice est fixée au dernier jour de bourse à Paris du mois de septembre.

Affectation du résultat :

Mode de distribution des revenus : capitalisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est tenue disponible par Aviva Investors France. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Devise de libellé des actions :

Euro.

Date de création :

Cette SICAV a été agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 6 août 1987. Elle a été créée le 6 août 1987.

V - Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Aviva Investors France

Adresse : 26, rue de la Pépinière 75008 PARIS - FRANCE

Toutes explications supplémentaires sur cette SICAV peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Le document « Politique de Vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont disponibles auprès de la société de gestion déléguée. Lorsque la société de gestion déléguée ne donne pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, ce silence devra être interprété à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « politique de vote » de la société de gestion déléguée.

Date de publication du prospectus : 22 octobre 2008

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

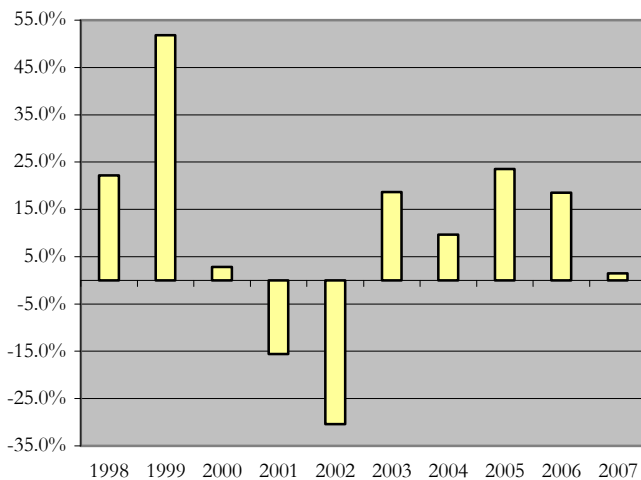
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performance de l'OPCVM au 29/12/2007

Action : Aviva Valeurs Françaises

Performances annuelles



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1,45 %	14,10 %	14,09 %
CAC40 (NR)	4,16 %	16,81 %	15,80 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 28/09/2007

Frais de fonctionnement et de gestion	1,73%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	Non applicable
Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> . des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement . déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	non applicable non applicable
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> . Commission de superperformance . Commission de mouvement 	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,73%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur,

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs,

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 28/09/2007

Frais de transaction du portefeuille action par rapport à l'actif net moyen	0,06%
Taux de rotation du portefeuille actions	-1,38%

Informations sur les transactions des Sociétés liées au cours du dernier exercice clos au 28/09/2007

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Titres de Créances	Néant